

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct Discipline Actions Amérique Fidelity Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du Fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

L'objectif du Fonds est de faire croître le capital à long terme.

Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds Fidelity Discipline Actions Amérique ou d'un fonds très semblable (le « Fonds sous-jacent »).

Pour atteindre les objectifs du Fonds sous-jacent, l'équipe Gestion de portefeuille :

- Vise à investir dans des secteurs dans des proportions approximativement identiques à la représentation de ces secteurs dans l'indice S&P 500.
- Peut tenir compte, lors de l'achat et de la vente de titres de participation de chaque secteur, d'autres facteurs au sujet d'une société, notamment :
 - Sa situation financière.
 - La qualité de gestion.
 - Le potentiel de croissance des bénéficiaires à long terme.
- Peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice.
- Examine régulièrement la répartition entre les secteurs sur la base de la répartition sectorielle de l'indice et rééquilibre la répartition, au besoin.
- Détermine à quel secteur appartient un placement si celui-ci n'est pas classé selon la classification industrielle mondiale standard.
- Peut, en fonction de la situation, tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance lors de l'évaluation des occasions de placement. Pour en savoir plus sur les placements durables auprès de Fidelity, consultez les renseignements précis sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le prospectus du Fonds sous-jacent.

Le Fonds sous-jacent peut également :

- Investir dans des sociétés de toutes tailles.
- Investir dans des titres à revenu fixe de toute qualité ou durée.
- Conserver des espèces.

Conformément aux restrictions et aux exigences prévues par la loi applicable, ou suivant ce qui est autorisé en vertu de la dispense obtenue des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrite dans la section Restrictions en matière de placement, le Fonds sous-jacent peut :

- Effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.
- Avoir recours aux dérivés à des fins de couverture et autres que de couverture.
- Investir dans des titres de fonds sous-jacents choisis conformément aux stratégies de placement du Fonds sous-jacent.

Le Fonds sous-jacent peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de ses actifs dans de la trésorerie ou des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe Gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds sous-jacent en cas de ralentissement du marché ou pour d'autres raisons.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts d'un fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site **www.oapcanada.ca**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse **www.ccir-ccrra.org**.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.